

Plurilinguisme et minorisation en Belgique : d'étranges rapports aux langues "étrangères"

Philippe Hambye

*Université catholique de Louvain (UCL, Belgique),
Centre de recherche VALIBEL, philippe.hambye@uclouvain.be*

Introduction

Dans les États plurilingues comme la Belgique, le rapport que les communautés ethnolinguistiques entretiennent avec la pluralité linguistique est souvent révélateur de leur situation majoritaire ou minoritaire. Préoccupées par la défense de leur langue et de leur culture, se sentant en permanence menacées par l'assimilation, les minorités sont en effet souvent attirées par les discours vantant les mérites de toutes les formes de protectionnisme, qu'elles soient économique, "familiale" (l'exogamie par exemple étant perçue comme une source d'affaiblissement de la communauté) ou linguistique (v. Heller 2006). La recherche de l'homogénéité linguistique des territoires, ou à défaut des institutions, et la méfiance à l'égard de la diversité linguistique et culturelle qui sont au fondement des États-nations modernes (Bauman et Briggs 2003 ; Heller 2005), constituent ainsi des logiques particulièrement actives au sein des minorités linguistiques.

Cependant, les minorités n'en sont pas moins souvent amenées à devenir *de facto* plurilingues, le poids économique et symbolique de la langue majoritaire étant tel qu'il favorise inévitablement le bilinguisme (voire dans un second temps l'assimilation des locuteurs du groupe minoritaire). À l'inverse, dans les États dont la légitimité est basée sur la reconnaissance de leur caractère plurilingue – comme c'est le cas pour le Canada par exemple –, il est nécessaire pour la majorité de soutenir ce plurilinguisme, au risque sinon

de mettre à mal l'unité étatique et d'alimenter les tendances séparatistes. Toutefois, l'intérêt des groupes majoritaires est bien de contribuer ainsi au maintien de l'État par la promotion d'une idéologie du plurilinguisme, tout en investissant le moins possible dans la langue minoritaire. Les minorités linguistiques sont donc souvent des minorités plurilingues qui s'effraient de leur propre plurilinguisme, tandis que les majorités témoignent de discours très favorables au bilinguisme, tout en restant irrémédiablement monolingues.

Dans cet article, nous cherchons à montrer ce que les politiques publiques (et scolaires en particulier) relatives à la gestion du plurilinguisme des deux principales communautés linguistiques en Belgique nous révèlent quant à la façon dont se joue et se transforme la question de la minorisation pour ces deux groupes.

L'évolution du rapport de force entre les deux grands groupes linguistiques en Belgique peut en effet se lire à travers des changements récents au niveau des attitudes à l'égard du plurilinguisme dans ces deux communautés. L'essor économique et politique de la Flandre dans les dernières décennies a en effet modifié la façon dont les Belges francophones et néerlandophones envisagent l'apprentissage des langues et leur coexistence. Toutefois, divers indices témoignent de ce que les francophones de Belgique ne constituent pas pour autant un groupe minorisé, bien qu'ils soient démographiquement minoritaires. Parce qu'ils sont une minorité qui ne se trouve pas réellement en *contexte minoritaire*, les Belges francophones éclairent en quelque sorte par contraste ce qui fait le propre des situations de minorisation.

1. Une minorité dominante en déclin *versus* une majorité en plein essor

Bien que majoritaire démographiquement, la communauté néerlandophone a été historiquement dominée sur les plans économique et symbolique en Belgique. Au moment de la fondation de la Belgique comme État moderne en 1830, une élite minoritaire (d'origine culturelle wallonne et flamande) parle français, tandis que le peuple parle des langues régionales (des « dialectes ») – il s'agit de langues germaniques au nord (en Flandre) et dans l'extrémité est du pays, et de langues romanes au sud (en Wallonie). Alors que la Wallonie va peu à peu s'urbaniser, s'industrialiser, se laïciser et se franciser, la Flandre va quant à elle demeurer plus rurale, agricole, catholique et va connaître la diffusion du néerlandais comme langue standard (Erk 2005; Francard 1995). Une frontière prioritairement socio-économique (entre l'élite francophone et les masses non francophones) va ainsi être

recouverte par d'autres dimensions et contribuer à créer une opposition entre deux communautés linguistiques séparées sur le plan territorial, idéologique, économique et linguistique.

Le développement industriel qui a caractérisé la Wallonie jusqu'à la première moitié du 20^e siècle environ a permis aux francophones d'asseoir leur domination économique et symbolique en Belgique. À partir des années 1960 toutefois, les rapports de force économiques entre Flandre et Wallonie ont commencé à s'inverser pour aboutir actuellement à une situation où la première est nettement plus prospère que la seconde. Entre-temps, la fédéralisation de l'État belge a créé deux territoires linguistiquement homogènes (à quelques épineuses exceptions près) où seul l'un des deux idiomes est langue officielle (de l'enseignement, la justice, l'administration, etc.) et a doté les entités fédérées¹ d'une large autonomie politique (Francard 1995). Autrefois dépendante de la Wallonie sur le plan économique et dominée sur le plan symbolique, la Flandre est aujourd'hui une des régions les plus prospères d'Europe et les partis politiques flamands sont maîtres du jeu politique qui oppose les deux communautés linguistiques au sein du gouvernement fédéral. À l'inverse, les régions majoritairement francophones connaissent des difficultés économiques qui se traduisent notamment par un taux de chômage nettement plus élevé qu'en Flandre. La vision dominante de la Wallonie en Belgique décrit celle-ci comme une région à la traîne, mal gérée, qui n'a pas encore réussi à réaliser sa reconversion économique après le déclin des industries qui ont assuré son développement autrefois.

On pourrait s'attendre à ce que la position hiérarchique défavorable des francophones de Belgique les conduise à réagir de deux façons : d'une part, en tentant d'acquérir les atouts, notamment linguistiques, du "nouveau" groupe dominant, et d'autre part, en s'efforçant de protéger leurs acquis en défendant la position du français là où il occupe encore une position avantageuse. Ainsi, la France ne réagit pas différemment face à la progression de l'anglais dans les institutions internationales, lorsqu'elle tente de protéger la place du français tout en étant contrainte de mener par ailleurs des politiques encourageant l'apprentissage de la langue de Shakespeare. Cependant, l'analyse montre que la réaction des francophones de Belgique au renforcement de leur situation minoritaire est plus ambivalente.

1. La Belgique compte deux types d'entités fédérées : d'une part, les Communautés (flamande, française – c'est-à-dire francophone – et germanophone) qui sont compétentes pour les matières culturelles et sociales (enseignement, culture, sport, etc.) dites personnalisables (liées aux personnes), et d'autre part, les Régions (flamande, wallonne et bruxelloise, seule la dernière étant bilingue) qui possèdent d'importantes compétences associées à leur territoire (économie, transport, emploi, environnement) parfois dédoublées au niveau de l'État fédéral.

2. L'école et les rapports de force symboliques entre communautés linguistiques

La domination symbolique des francophones en Belgique s'est pendant longtemps manifestée à travers l'emploi et la gestion publique des langues nationales. À l'instar des autres groupes linguistiques minorisés des États occidentaux officiellement plurilingues (Canadiens francophones, Catalans, Suisses romands, par exemple), les Flamands ont été bien plus nombreux que leurs concitoyens francophones à acquérir la deuxième langue nationale. C'est encore le cas actuellement selon de récentes enquêtes sur les pratiques déclarées des locuteurs flamands et wallons de moins de 40 ans², qui montrent que le taux de bilinguisme néerlandais-français est de 69 % pour les premiers et seulement de 21 % pour les seconds (Ginsburgh et Weber 2006 : 5). Ce désintérêt de la majorité des francophones de Belgique pour le néerlandais est le reflet tant du cloisonnement des deux groupes linguistiques (qui évoluent dans des environnements largement monolingues, excepté à Bruxelles) que du peu de prestige dont jouissent les néerlandophones et leur langue aux yeux des francophones, malgré le poids démographique et économique des premiers. Étant donné l'intérêt économique *objectif* d'une bonne partie des francophones à apprendre le néerlandais, les faibles compétences de ces derniers dans la première langue nationale ne peuvent que s'expliquer par les attitudes et les représentations qu'ils construisent vis-à-vis de cette langue³ : elles

-
2. Rappelons que, pour des raisons politiques (v. Francard 1995), la Belgique a supprimé le volet linguistique de son recensement décennal depuis 1961 (le dernier recensement linguistique, datant de 1947, ayant provoqué de vives tensions communautaires) et que les données concernant les compétences linguistiques déclarées des individus ne peuvent provenir que d'enquêtes ponctuelles.
 3. Il nous semble en ce sens peu éclairant d'attribuer ces faibles compétences aux poids respectifs des néerlandophones et des francophones dans l'Union européenne comme le font Ginsburgh & Weber (2006 : 6). Selon ces auteurs, c'est dans l'importance démographique des francophones d'Europe et dans l'attractivité de la France qu'il faut chercher l'explication du déséquilibre des compétences en langues étrangères des Flamands et des Wallons. Penser que les Flamands apprennent le français pour pouvoir communiquer avec les Français nous semble toutefois hautement discutable. Si seul le pouvoir communicatif des langues et l'intérêt rationnel des acteurs étaient en jeu, c'est autant vers l'anglais ou l'allemand que les Flamands devraient logiquement se tourner. Cette interprétation est révélatrice d'une tendance à considérer que les comportements linguistiques des acteurs sociaux peuvent être expliqués par leurs intérêts *objectifs* (souvent réduits à leur dimension économique), alors que l'exemple évoqué ici montre bien qu'ils ne s'éclairent qu'à la lumière de la façon dont les individus perçoivent *subjectivement* leurs intérêts (en fonction d'attitudes, de normes, de valeurs).

témoignent bien du fait que la transformation des rapports de forces économiques et politiques ne s'est pas accompagnée d'une transformation du rapport de force symbolique⁴.

Ce manque d'investissement dans l'apprentissage du néerlandais se marque à travers la place que cette langue occupe dans la formation des élèves de l'enseignement secondaire : alors qu'en Flandre, la première langue "étrangère" apprise par les élèves est obligatoirement le français, les adolescents wallons ont le choix entre l'apprentissage du néerlandais et de l'anglais. Dans le même sens, les écoles de Wallonie peuvent légalement offrir plusieurs possibilités à leurs élèves pour ce qui est du choix de la seconde langue "étrangère" (néerlandais, anglais, allemand, espagnol, italien et, en principe, arabe⁵; v. Dumont et Vancrayebeck 2006 : 66), alors que seul l'anglais est accessible pour les élèves flamands. Notons qu'en principe, une loi fédérale de 1963 contraint l'usage des langues dans l'enseignement : selon cette loi, le français est la première langue "étrangère" qui doit être enseignée en Flandre, dans la région germanophone et dans les écoles néerlandophones de Bruxelles, tandis que c'est le néerlandais qui occupe cette position privilégiée en Wallonie et dans les écoles francophones de Bruxelles. Suite au transfert vers les Communautés des compétences liées à l'enseignement, les francophones ont utilisé une interprétation particulière de la législation pour autoriser le choix par les élèves de l'anglais comme première langue "étrangère" – en Wallonie uniquement, car une telle entorse à la loi fédérale n'est pas possible à Bruxelles (Dumont et Vancrayebeck 2006).

Il est intéressant de souligner qu'aujourd'hui, cette possibilité ne fait pas réellement débat et que la plupart des francophones ignorent qu'une telle liberté de choix est inexistante en Flandre. Par contraste, la décision prise par certains cantons en Suisse alémanique de commencer l'enseignement de l'anglais avant celui du français a suscité un vif débat et a été perçue comme un geste menaçant la cohésion de la confédération helvétique et risquant de

-
4. Sur le plan culturel par ailleurs, les francophones de Belgique ne sont pas dans une situation de « crise » : profitant du mouvement de décentralisation qui touche le monde francophone dans son ensemble, les Belges francophones ont pu diffuser une image positive d'eux-mêmes à l'étranger et y faire reconnaître leur production culturelle. La position des francophones sur le marché culturel est bien plus dépendante en effet de leur rapport avec la France que de leur rapport avec la Flandre, contrairement à ce que l'on observe sur les plans politique et économique.
 5. Notons cependant que la plupart des écoles ne proposent pas une offre aussi large : la très grande majorité des élèves qui choisissent d'étudier une deuxième langue "étrangère" optent pour le néerlandais ou l'anglais. Les autres langues ne concernent qu'une minorité d'écoles et d'élèves. Malgré la possibilité légale, aucune école n'a ainsi proposé d'offrir des cours d'arabe.

créer des blocs linguistiques étanches et incapables de communiquer⁶ (Stotz 2006). En Wallonie, loin de poser problème, cette liberté dans le choix des langues “étrangères” est largement exploitée: le néerlandais et l’anglais sont ainsi étudiés par un nombre d’élèves équivalents (Poulain 2006 : 73). Il importe de souligner toutefois que, comme nous l’avons indiqué, cette ouverture affichée au plurilinguisme ne se manifeste pas concrètement au niveau des compétences plurilingues des élèves: si 60 % des Flamands se déclarent trilingues néerlandais-français-anglais, ils ne sont que 10 % dans ce cas en Wallonie (et 24 % à se considérer compétents en français et en anglais; voir Ginsburgh et Weber 2006 : 5).

Ces données illustrent bien le fait que, malgré leur position minoritaire, les francophones de Belgique n’ont pas tendance à envisager le bilinguisme comme une nécessité et adoptent ainsi à l’égard du plurilinguisme des attitudes typiques de groupe linguistique dominant. À l’inverse, la francisation des néerlandophones a pendant longtemps été le produit et l’instrument de leur minorisation à l’intérieur de l’État belge (tout comme l’anglicisation des francophones au Canada), avant d’être l’objet de mesures politiques permettant de transformer le rapport de force (v. plus loin). Cependant, certains changements récents témoignent d’une évolution dans le rapport des Belges au plurilinguisme, évolution qui traduit à la fois les impacts de la mondialisation et la transformation du rapport de force entre communautés linguistiques.

3. L’appel du plurilinguisme ou la perte des privilèges des francophones

Depuis quelques années, les programmes d’immersion linguistique⁷, encadrés légalement depuis 1998⁸, connaissent un essor remarquable en Wallonie et dans les écoles bruxelloises dépendant des pouvoirs publics francophones. Ainsi, entre 2004 et 2006, le nombre d’écoles de l’enseignement primaire proposant un programme d’immersion a presque doublé, en Wallonie (de 47 à 92) comme à Bruxelles (de 4 à 7), cette croissance se

6. Il est intéressant de noter que certains observateurs suisses décrivent ce risque en parlant de « belgification » (*Belgisierung*) de la Suisse (Stotz 2006).

7. Soulignons que les écoles d’immersion en Belgique sont d’une certaine façon hors-la-loi, puisqu’en vertu de la loi linguistique de 1963 évoquée plus haut, la *langue d’enseignement* doit être le néerlandais en Flandre, le français en Wallonie, l’une de ces deux langues à Bruxelles et l’allemand dans la petite région germanophone du pays.

8. Avant cette date, des expériences pilotes existaient cependant déjà en Wallonie puis une dizaine d’années.

poursuivant encore aujourd'hui⁹. Ces programmes sont basés sur le modèle CLIL/EMILE (Content and language integrated learning; Enseignement de matière par intégration d'une langue étrangère) dont le principe fondamental est l'emploi d'une langue étrangère comme medium d'enseignement de matières non linguistiques (ex. histoire, géographie). Autrement dit, il s'agit d'exploiter le temps que les élèves passent en salle de classe pour les immerger dans un « bain linguistique » qui vient compléter un apprentissage explicite de la langue étrangère et permet ainsi un autre type d'appropriation de celle-ci.

Il est utile de rappeler que ces programmes sont nés au Canada dans les années 1960, principalement à l'initiative de parents anglophones soucieux d'assurer les compétences de leurs enfants en français, dans des zones de rencontre entre francophones et anglophones (Montréal et Toronto) où la maîtrise de cette langue allait devenir de plus en plus précieuse suite aux lois linguistiques du Québec visant à améliorer le statut du français et à la politique de promotion du bilinguisme adoptée en réaction par le Gouvernement fédéral (Heller 1990, Ouellet 1990). De ce point de vue, le parallèle est clair avec les transformations du rapport de force entre communautés linguistiques en Belgique et ses conséquences sur le succès des programmes d'immersion. Soulignons également que dans le cas des Canadiens anglophones comme dans celui des Belges francophones, l'école est utilisée pour créer un environnement « naturel » d'acquisition d'une langue seconde qui existe par ailleurs, puisque nous sommes dans des pays bilingues où il est facile d'avoir accès à des interactions en langue cible, mais qui ne semble pas spontanément mis à profit par les groupes linguistiques dominants.

Tout en étant révélateur d'une évolution dans les attitudes des Belges francophones par rapport au plurilinguisme, le succès de cette nouvelle méthode d'enseignement n'est pas uniquement dû à un engouement inédit pour l'apprentissage des langues. Dans la mesure où elles n'attirent que certaines catégories de familles (plutôt investies dans la chose scolaire, plutôt confiantes dans la réussite scolaire de leurs enfants, nécessairement informées des diverses possibilités de formation, etc.), les écoles d'immersion fonctionnent comme un filtre qui garantit aux parents que leurs enfants se retrouveront *a priori* avec de « bons » élèves. Les parents qui font le choix de l'immersion ne cherchent donc pas nécessairement ou pas uniquement à

9. En 2008, nonante-huit écoles primaires et cinquante-trois écoles secondaires organisent un tel programme dans la Communauté française Wallonie-Bruxelles (<http://www.enseignement.be/citoyens/thematiques.asp>).

faire acquérir à leurs enfants un capital linguistique, mais aussi ou surtout à leur assurer un environnement scolaire favorisé.

Un mouvement parallèle, et plus ancien, touche aussi les écoles néerlandophones de Bruxelles où de nombreux francophones s'inscrivent pour profiter, d'une part, d'un bain linguistique en néerlandais, mais surtout pour avoir accès à un enseignement qui a très bonne réputation et où la présence de l'importante population bruxelloise d'origine immigrée se trouve limitée (Devlieger et Goosens 2006 : 50; Declercq 2008 : 141-145). À l'instar des programmes de type EMILE, cette pratique de la « pseudo-immersion » n'a cessé d'augmenter ces dernières années : entre 1980 et 2000, la population des écoles primaires flamandes à Bruxelles a doublé, passant de 12 000 à 21 000 élèves ; dans le même temps, la proportion de monolingues néerlandophones est passée de 79,7 % à 18,4 % (Devlieger et Goosens 2006 : 50).

Si l'acquisition d'une compétence bilingue n'est donc pas le seul objectif poursuivi par les parents qui font le choix de ces programmes scolaires particuliers, les atouts du plurilinguisme restent néanmoins des arguments clés mis en avant pour défendre et valoriser les programmes d'immersion. Plusieurs groupements de parents d'élèves ont ainsi créé des sites internet où ils défendent les vertus de l'immersion et qui présentent le plurilinguisme comme un atout indispensable sur le marché du travail :

Pour tout citoyen européen la maîtrise de plusieurs langues est un atout *incontestable*. En Belgique une connaissance active du néerlandais et du français joue un rôle important dans *la vie quotidienne, culturelle et économique*¹⁰. (nous soulignons)

Notre société *évolue à grande vitesse* et faire preuve d'une bonne connaissance des langues étrangères est désormais devenu une nécessité pour bon nombre d'entre nous. Il existe ainsi une attente pour un meilleur enseignement des langues dans nos écoles, pour que nos enfants puissent devenir des *citoyens* belges et européens capables de communication et d'*ouverture* (...). La maîtrise du néerlandais *assurera l'emploi* du jeune demain. Nombreux sont les adultes handicapés par l'absence de maîtrise d'une deuxième langue. Confrontés à la demande de bilinguisme au niveau professionnel, ces adultes réalisent qu'il est trop tard (faute de temps et d'adaptabilité suffisante) pour acquérir la maîtrise du néerlandais. (...) Au travail, *en qualité de citoyen*, au niveau politique, la maîtrise de la seconde langue permet d'atteindre des postes à responsabilité dans la Belgique de demain. Un directeur de société, un (premier) ministre doivent, en règle générale, maîtriser suffisamment les deux langues nationales¹¹. (nous soulignons)

10. TIBEM Tweetaligheid in beweging – Bilinguisme en Mouvement, http://www.tibem.be/page_view.php?text=tibem1&textItem=21; page visitée le 15/11/2008.

11. École maternelle, primaire et secondaire d'immersion en néerlandais ou en anglais en

Ces deux extraits font apparaître les différents discours qui inspirent les représentations actuelles du plurilinguisme. On y retrouve en premièrement la vision du plurilinguisme comme outil essentiel pour *s'ouvrir* aux autres cultures et pour être un véritable *citoyen* belge ou européen, vision que l'on retrouve dans d'autres pays comme la Suisse (Stotz 2006) ou dans les discours des institutions de l'Union européenne (v. ci-dessous). Il s'agit bien là de poncifs qui sont répétés à l'envi, sans que l'on interroge leur apparente évidence. Or, l'on peut se demander si l'apprentissage d'une langue constitue nécessairement un moyen de découvrir une autre culture (est-ce le cas par exemple quand des jeunes gestionnaires apprennent l'anglais des affaires?) et si l'ouverture culturelle n'est pas dans certains cas plutôt un préalable à l'apprentissage des langues qu'une conséquence de l'accès au plurilinguisme. Par ailleurs, comment ne pas voir dans ces discours sur la découverte de l'autre et de sa culture qu'un noble prétexte à l'apprentissage de langues "utiles", quand on constate que ce sont presque toujours des langues de cultures très proches qui sont proposées aux apprenants?

Deuxièmement, on observe les traces du discours qui associe le plurilinguisme à un monde en mutation constante et qui met en avant l'importance des compétences linguistiques dans un espace économique mondialisé où les échanges entre individus de langues différentes sont à la fois plus intenses et plus variés. Si ce discours reflète l'internationalisation et la tertiarisation croissantes de l'économie, il est également le signe de l'affaiblissement des États-nations qui caractérise la mondialisation : ceux-ci ne sont plus en mesure de construire un marché économique et linguistique recouvrant les frontières de l'État et assurant ainsi un certain protectionnisme linguistique. Alors que l'application en Belgique du principe de territorialité linguistique au début des années 1960 visait à offrir aux Flamands, et aux francophones qui n'en avaient à l'époque pas besoin, la garantie de pouvoir vivre et travailler dans la langue majoritaire de leur territoire sans devoir subir les coûts d'un bilinguisme perçu par les premiers comme l'antichambre de l'assimilation, ils se retrouvent aujourd'hui dans un contexte où le plurilinguisme est présenté comme une condition nécessaire pour trouver un emploi – autrement dit, un contexte où la primauté de la langue "nationale" se voit à nouveau menacée. De ce fait, si certains indicateurs laissent penser que les jeunes Flamands tendent à être moins compétents en français que leurs aînés, ils ne se contentent pas pour autant d'un monolinguisme qui se voudrait auto-suffisant, mais substituent à leur connaissance du français (ou ajoutent à celle-ci) une maîtrise de la langue anglaise. De plus, dans

le contexte européen, l'Union européenne se superpose aux États dans la définition des lignes directrices des politiques linguistiques éducatives en œuvrant pour le renforcement des compétences plurilingues des Européens. Au sein de l'Union, l'appel du plurilinguisme est renforcé tant par sa valeur marchande dans le contexte européen que par la place qu'il occupe dans la rhétorique européenne articulée autour du thème de l'union dans la diversité (Hambye 2007).

Troisièmement, on constate surtout dans les extraits cités plus haut l'insistance sur l'atout que représente la connaissance du néerlandais étant donné la position dominante de la Flandre sur le plan économique et la demande de main-d'œuvre qui existe au nord du pays. La domination économique de la Flandre a incontestablement des incidences au niveau de la valeur pratique des langues : on considère par exemple qu'à Bruxelles, la grande majorité des offres d'emploi exigent une compétence bilingue français-néerlandais (Janssens 2001). Il n'est donc pas étonnant dans ce contexte que les francophones soient de plus en plus nombreux à envisager le plurilinguisme comme un réel tremplin vers l'emploi et à exploiter les opportunités qu'offrent les programmes d'immersion. Ceci dit, on notera que ces discours qui font du plurilinguisme un sésame pour l'accès à l'emploi ne s'adressent pas à n'importe qui et que le mouvement en faveur de la connaissance du néerlandais ne traverse pas de façon égale tous les groupes sociaux en Belgique francophone : seules les personnes qualifiées peuvent penser que la maîtrise du néerlandais leur « assurera » de trouver un emploi et le caractère indispensable de la compétence bilingue concerne avant tout, comme le souligne le deuxième extrait, les « postes à responsabilité ».

Certes, les discours soulignant la valeur du bilinguisme français-néerlandais et le plurilinguisme en général circulent depuis bien longtemps et leur développement actuel n'est pas dû uniquement à des phénomènes propres à la Belgique, mais également aux effets linguistiques de la mondialisation. Il apparaît cependant clairement que les francophones de Belgique réagissent davantage aux nouvelles conditions du marché linguistique que leurs voisins du nord, qui n'ont pas investi particulièrement ces dernières années dans des programmes scolaires favorisant le plurilinguisme et qui continuent au contraire à insister toujours plus sur l'apprentissage du néerlandais (v. ci-dessous).

Ce n'est pas un hasard en ce sens si le développement sans précédent des écoles d'immersion en Belgique francophone et la publicité accrue (tant sur internet que dans la presse traditionnelle) que connaissent les discours évoqués ci-dessus émergent précisément à un moment de radicalisation des tendances autonomistes voire séparatistes en Flandre : à l'heure où les

tensions politiques entre les deux communautés linguistiques sont très vives et où les demandes d'accorder plus d'autonomie aux entités fédérées émanent de tous les partis politiques flamands, les francophones sont davantage conscients aujourd'hui qu'hier qu'ils ne pourront peut-être pas bénéficier éternellement de la bonne santé économique de la Flandre. L'engouement pour l'immersion s'inscrit donc dans une prise de conscience collective de la nécessité pour les francophones d'occuper les emplois qui exigent le bilinguisme français-néerlandais, comme le montre le fait que les écoles d'immersion en néerlandais sont deux fois plus nombreuses en Wallonie que celles qui offrent des programmes d'immersion en anglais. Cette prise de conscience du renversement du rapport de force entre communautés se traduit dès lors par les nouvelles politiques concernant l'enseignement que nous avons mentionnées, mais aussi par d'autres mesures : ainsi, le plan de relance économique lancé en 2005, appelé « Plan Marshall pour la Wallonie », prévoit toute une série de mesures (chèques de formation en langue, bourses d'immersion linguistique, etc.) visant à favoriser le plurilinguisme envisagé comme « un atout incontestable sur le marché de l'emploi »¹².

4. Les mouvements migratoires ou la mise en cause du monolinguisme de la nation

La mondialisation ne change pas seulement la valeur marchande de certains types de capital plurilingue, elle remet également en cause, à travers les mouvements migratoires qu'elle engendre, l'idée que le monolinguisme est l'état naturel par défaut des sociétés occidentales. Contrairement à des pays comme le Canada ou les États-Unis, qui se sont construits comme des terres d'immigration, la Belgique ne s'est jamais identifiée à une mosaïque ou à un melting-pot culturels et linguistiques, mais s'est plutôt imaginée comme une nation avec son caractère propre et puis plus tard comme la rencontre de deux (trois) peuples ayant *une* identité culturelle et linguistique spécifique. À l'intérieur de ce cadre, l'intégration des immigrants se fait nécessairement via leur assimilation. Or, force est de constater que les flux migratoires actuels contribuent, par leur diversité et leur caractère non contrôlé, à transformer la vision que les populations d'États comme la Belgique avaient d'elles-mêmes et mettent à mal le mythe de l'homogénéité linguistique et culturelle des différentes régions de Belgique.

Face à cette nouvelle forme de diversité linguistique et aux risques qu'elle fait courir aux fondements idéologiques du discours national (qui justifie

12. Région wallonne, Communauté française de Belgique, *Les actions prioritaires pour l'Avenir wallon*, 30 août 2005, p. 27.

l'existence de la nation sur la base de l'identité culturelle et linguistique), les Flamands et les francophones de Belgique réagissent de façon contrastée.

Bien que la Flandre soit la région de Belgique où l'on compte le moins d'habitants issus d'une immigration récente, c'est là que la diversité linguistique résultant des flux migratoires est le plus vécue comme une menace et un problème (v. Hambye et Lucchini 2005 ; Declercq 2008 : 124-130). Le gouvernement flamand a ainsi pris récemment différentes mesures visant à favoriser l'intégration des immigrants par l'apprentissage du néerlandais. Les nouveaux arrivants qui ne sont pas citoyens européens doivent ainsi suivre depuis 2004 un « parcours d'intégration civique » (*inburgeringstraject*) qui met l'apprentissage du néerlandais au centre du processus d'intégration¹³. Dans le même sens, le code du logement flamand impose depuis 2006 aux candidats à un logement social de démontrer qu'ils savent parler néerlandais ou de s'engager à l'apprendre. Enfin, depuis 2002, une « maison du néerlandais » a été créée à Bruxelles afin de mieux promouvoir l'emploi du néerlandais et son apprentissage par les francophones, les personnes issues de l'immigration ou encore les fonctionnaires européens.

Par ailleurs, le plurilinguisme des jeunes Flamands issus de l'immigration est source de préoccupations pour la qualité de la langue. La presse est ainsi le théâtre de débats autour de la « langue de la rue » que sont censés parler les enfants d'origine immigrée et qui est souvent associée à leur bilinguisme supposé. Le problème est surtout perçu au niveau des écoles néerlandophones défavorisées, où les équipes enseignantes sont censées faire respecter l'emploi exclusif du néerlandais bien qu'elles soient confrontées, surtout à Bruxelles, à des élèves qui parlent à la fois néerlandais, français et des langues de l'immigration (arabe et turc principalement ; v. Declercq 2008 : 388-399). Dans cette optique, certaines actions du gouvernement flamand qui visent à limiter l'échec scolaire identifient les élèves « allophones » comme public cible (Hambye et Lucchini 2005)

A contrario, on ne trouve nullement du côté francophone de mesures similaires à celles qui ont été évoquées et qui veilleraient à assurer l'assimilation linguistique des non-francophones. Il est évident que du côté francophone aussi, le plurilinguisme des élèves est souvent perçu comme une source de difficultés scolaires et est dès lors stigmatisé. Certains enseignants n'hésitent pas en ce sens à associer l'échec scolaire des élèves issus de l'immigration à leur bilinguisme ou plus largement à des problèmes d'ordre linguistique. Ceci dit, cette question est rarement thématisée de façon très explicite et les rappels à l'ordre linguistique (du type « en français

13. Voir <http://binnenland.vlaanderen.be/inburgering/>.

s'il vous plaît ») sont plutôt rares (Declercq 2008 : 379 s., Hambye 2009). Dans le même sens, les politiques qui s'efforcent de lutter contre l'échec scolaire ne font pas des élèves allophones une cible particulière, préférant se baser sur le niveau socio-économique des élèves (Hambye et Lucchini 2005). En revanche, certains dispositifs, certes limités, sont mis en place afin de permettre aux élèves issus de l'immigration d'apprendre leur « langue d'origine », notamment dans le souci de leur permettre de développer une identité positive (Hambye et Siroux 2007). Des mesures similaires existent en Flandre, mais elles y trouvent encore moins d'appui que du côté francophone, et elles connaissent de moins en moins de succès (Delrue et Hillewaere 1999 ; De Schutter 2001 ; Declercq 2008 : 127-131).

D'autres indices montrent que les Belges francophones sont même amenés à s'interroger sur l'identité culturelle et linguistique qui est censée être le commun dénominateur des Wallons et des Bruxellois qui dépendent des institutions francophones. Ainsi, plusieurs initiatives pour valoriser le caractère à la fois francophone et plurilingue de la Wallonie et de Bruxelles ont été prises par le Service de la langue française – l'organe d'application de la politique linguistique définie par le Conseil supérieur de la langue française de la Communauté française de Belgique. Dans le même sens, il n'est pas anodin que lors de la dernière élection communale (municipale) à Liège (la principale ville de Wallonie), un parti politique ait produit un tract électoral présentant sur sa première page le slogan « Fiers d'être Liégeois » traduit dans une vingtaine de langues.

L'argument qui fonde les mesures mises en œuvre en Flandre et qui veut que la maîtrise de la langue dominante d'un État soit nécessaire à l'intégration des immigrants n'a rien de très original. Pourtant, l'existence de telles mesures ne va pas de soi et tous les États préoccupés par l'intégration des migrants n'en viennent pas pour autant à adopter des politiques similaires. Le fait qu'elles ne soient pas à l'ordre du jour du côté francophone témoigne bien d'une différence de sensibilité aux questions touchant à l'immigration et à la langue. Les francophones affichent d'autant plus facilement un discours d'ouverture au plurilinguisme qu'ils n'ont jamais senti leur langue menacée et qu'ils n'ont jamais développé de façon aboutie un discours nationaliste centré sur la langue : étant donné leur statut de francophones périphériques par rapport à la France, censée représenter le berceau du français, les francophones de Belgique se sont souvent perçus dans l'ombre du voisin français et ont rarement affirmé une identité linguistique très forte. La Flandre adopte davantage à cet égard une attitude typique de groupe minorisé qui n'est pas sans rappeler la façon dont le Québec construit le « problème » de l'immigration non-francophone, comme l'a montré

notamment le débat sur les « accommodements raisonnables »¹⁴. L'on voit en effet à nouveau que les effets de la mondialisation viennent ébranler la stratégie que la Flandre avait mise en place pour contrer la situation de minorisation et qui consistait, comme pour bien d'autres groupes linguistiques, à exploiter la logique des États-nations afin de construire des espaces linguistiquement homogènes. En effet, non seulement la mondialisation rend poreuses les frontières protectrices du territoire national et constitue donc une menace pour l'intégrité de la nation, mais elle tend également à affaiblir le pouvoir et la légitimité de l'État : ainsi, certaines des mesures du gouvernement flamand évoquées plus haut ont fait l'objet de critiques de la part de l'ONU et de l'Union européenne, mettant en cause le caractère discriminatoire des politiques menées au nom de l'intégration.

5. Conclusion : quand minoritaire ne signifie pas minorisé

Dans quelle mesure les changements sociaux, politiques et économiques évoqués jusqu'ici affectent-ils les rapports entre majorité et minorité linguistiques en Belgique ? Des transformations politiques et économiques intervenues tout au long du 20^e siècle et principalement à partir des années 1960 ont sans conteste permis à la Flandre de se sortir quelque peu de sa situation de minorisation. Grâce à la consolidation de leur statut de majorité, à la protection de leur langue et à l'essor de leur économie, les Flamands d'aujourd'hui peuvent davantage se passer du français que ceux d'hier et privilégier un bilinguisme néerlandais-anglais qui leur ouvre tant les portes du marché local que celles de l'économie mondialisée.

Les francophones en revanche sont amenés plus que jamais à faire face à leur statut de minorité, non seulement face aux néerlandophones à l'intérieur de la Belgique, mais aussi face aux anglophones à l'échelle de l'Europe et du monde. L'engouement pour l'immersion s'inscrit dans cette prise de

14. Au Canada, on parle d'accommodements raisonnables pour désigner les « formes d'arrangements ou d'assouplissements » que les institutions publiques consentent pour tenir compte des différences culturelles et éviter qu'une règle en principe neutre crée en réalité des discriminations envers les groupes minoritaires. C'est le cas par exemple lorsque l'État décide de tenir compte des différences culturelles ou religieuses en matière d'alimentation dans les cantines scolaires. Les vifs débats qui ont eu lieu autour de certains de ces accommodements surtout en 2006 et 2007 ont conduit en février 2007 à la création d'une « Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles » (<http://www.accommodements.qc.ca/index.html>) dont les travaux se sont étalés sur plus d'un an et qui a pu montrer combien la perception négative des accommodements était liée à l'insécurité des Québécois d'origine canadienne-française et à leur sentiment que leur culture et leur langue sont menacées (v. Bouchard et Taylor 2008 : 77-80).

conscience de leur dépendance à l'égard de ressources linguistiques dont ils pouvaient autrefois se passer et peut donc être mis en parallèle avec le phénomène identique qui s'est produit au Québec (chez les anglophones) au moment de la Révolution tranquille (v. Heller 1990). En ce sens, les changements dans le rapport au plurilinguisme des deux communautés sont bien le reflet de la transformation du rapport de force entre ces deux groupes.

Toutefois, ce renversement de domination économique ne s'accompagne pas d'un renversement équivalent au niveau symbolique, niveau où se joue sans doute ce qui fait le propre de la minorisation. Les francophones conservent ainsi l'attitude relativement confiante des groupes linguistiques dominants face aux transformations que produit la mondialisation. On peut penser que leurs discours d'ouverture au plurilinguisme et leur investissement dans l'immersion linguistique ne sont que des changements très superficiels, notamment lorsque l'on songe aux résultats des programmes d'immersion au Canada. L'expérience canadienne montre en effet que les programmes d'immersion ne parviennent pas à former une cohorte importante de bilingues fonctionnels et qui le restent au sortir de la scolarité: ils permettent certes aux élèves d'acquérir de bonnes compétences dans la langue cible, mais ils servent surtout de filtre sur le marché scolaire et les élèves qui quittent ces programmes ou qui n'exploitent plus leur capital bilingue dès la fin de leurs études sont nombreux. On peut souligner à cet égard qu'au Canada, l'immersion ne concerne que le groupe linguistique dominant (les anglophones) et plus particulièrement les élites pour qui le bilinguisme est un *choix stratégique*. En revanche, les francophones du Canada, et en particulier ceux qui sont en contexte minoritaire (en Ontario ou au Nouveau-Brunswick principalement), n'ont pas besoin de l'école pour avoir un bain linguistique en anglais et le bilinguisme s'impose à eux plus qu'ils ne le choisissent. Le parallèle que l'on peut établir avec la situation belge est en soi révélateur des rapports entre la majorité et la minorité en Belgique.

En effet, tout se passe comme si les néerlandophones se trouvaient encore aujourd'hui en *contexte minoritaire*, c'est-à-dire dans une situation où la langue et la culture du groupe sont perpétuellement menacées par des pratiques linguistiques et culturelles socialement plus attractives. Ce sont en effet les Flamands, plus que les francophones, qui se voient crispés par les bouleversements qu'engendre la mondialisation, parce qu'elle affaiblit le pouvoir de l'État à construire son propre marché linguistique, c'est-à-dire l'édifice central sur lequel toute la logique nationaliste du groupe minorisé est construite. Ce sont eux qui restent d'une extrême sensibilité par rapport

à tout ce qui constitue une exception au principe d'homogénéité linguistique, comme l'ont rappelé divers événements qui ont émaillé la profonde crise politique qu'a traversée le pays en 2007-2008¹⁵. Enfin, contrairement aux francophones, ils n'ont pas besoin de mettre sur pied des programmes d'immersion pour continuer à apprendre le français en grand nombre et leur gouvernement a récemment rejeté le projet de créer des écoles bilingues (co-gérées par les deux communautés) suggéré par les francophones – d'une part, parce qu'ils n'ont pas besoin de ce type d'école pour apprendre le français (alors que l'inverse n'est pas vrai pour les francophones) et d'autre part, parce qu'un tel projet va à l'encontre de la volonté de se doter du maximum d'autonomie par rapport aux francophones.

La situation de la Flandre illustre ainsi très clairement la difficulté qu'ont les communautés linguistiques minorisées de se détacher de l'idéologie nationaliste qui associe langue, nation et territoire, après l'avoir durablement épousée. Comme l'a montré Heller (2006), les minorités linguistiques ont en effet tendance à reproduire le discours qui est souvent à la base de leur oppression et qui fait de l'homogénéité linguistique, culturelle et identitaire le garant de la survie de la nation. Bien qu'étant aujourd'hui largement assurée, cette survie reste une préoccupation en Flandre, notamment parce que les inquiétudes à cet égard sont alimentées par la surenchère politique, préoccupation qui témoigne de la manière dont le passé d'une communauté peut marquer son rapport à l'altérité, et partant, au plurilinguisme.

15. On pense ici à la volonté des partis politiques flamands de supprimer ou de limiter les « facilités linguistiques » (les droits linguistiques des minorités) accordés aux francophones dans les communes (*municipalités*) de la périphérie bruxelloise situées en Flandre, à la demande faite par un groupe politique de désactiver le répondeur téléphonique bilingue d'un service administratif flamand (qui n'aurait dû fonctionner qu'en néerlandais), ainsi qu'à l'ouverture dans une commune de la périphérie bruxelloise d'un bureau de plaintes visant à dénoncer les commerçants posant des enseignes en français. Dans le même sens, le gouvernement flamand a également mis en place des mesures pour éviter que les écoles flamandes de Bruxelles ne soient colonisées par des francophones désireux d'acquérir un capital bilingue mais incapables de respecter l'homogénéité linguistique supposée de l'institution scolaire. Enfin, une des pierres d'achoppement des négociations politiques liées la formation du gouvernement en 2007 concernait le refus du gouvernement flamand de nommer trois bourgmestres (*maires*) des communes « à facilités » : autour de Bruxelles qui avaient fait envoyer à leurs administrés des convocations électorales en français, transgressant ainsi plusieurs circulaires ministérielles flamandes obligeant les communes « à facilités » à toujours envoyer les documents officiels en néerlandais sauf en cas de demande expresse des citoyens.

Références bibliographiques

- Bauman R. & Briggs Ch. (2003), *Voices of Modernity. Language Ideologies and the Politics of Inequality*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Bouchard G. & Taylor Ch. (2008), *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*. Rapport final abrégé de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Québec, Gouvernement du Québec.
- Declercq K. (2008). *Une ethnographie sociolinguistique de deux classes multiculturelles à Bruxelles*. Thèse de doctorat non publiée. Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain.
- Delrue K. & Hillewaere C. (1999), Het OETC in intercultureel perspectief, dans J. Leman (ed.), *Moedertaalonderwijs bij allochtonen. Ceïntegreerd onderwijs in de eigen taal en cultuur*, Leuven, Acco, p. 73-88.
- De Schutter H. (2001), Taalpolitiek en multiculturalisme in het Brussels Nederlandstalige onderwijs, dans E. Witte & A. Mares (eds.), *19 keer Brussel*, Brussel, VUBPress, p. 375-421.
- Devlieger M. & Goossens G. (2006), Vier jaar Voorrangsbeleid Brussel. Evaluatie van een intensieve onderwijsvernieuwing in het Brussels Nederlandstalig basisonderwijs, *Toegepaste Taalwetenschap in Artikelen*, 2, p. 49-63.
- Dumont H. & Vancrayebeck L. (2006). Les règles régissant l'emploi des langues et les cours de langue dans l'enseignement organisé et subventionné en Wallonie, dans L. Courtois & J. Pirotte (dir.), *L'enseignement des langues en Wallonie. Enjeux citoyens et chances pour l'avenir*, Louvain-la-Neuve, Fondation Wallonne P.-M. et J.-F. Humblet, p. 57-68.
- Erk J. (2005), Sub-state nationalism and the left-right divide: critical junctures in the formation of nationalist labour movements in Belgium, *Nations and Nationalism*, 11 (4), p. 551-570.
- Francard M. (1995), Nef des Fous ou radeau de la Méduse? Les conflits linguistiques en Belgique, *Linx*, 33, p. 31-46.
- Hambye Ph. (2007), La promotion de la diversité linguistique en Europe. Et si on parlait d'égalité ?, dans B. Zongo (dir.), *L'écho de ma langue. Enjeux sociaux et culturels de la diversité des langues*, Lille, Yalodès, p. 61-70.

- (2009). *Les marges de la langue au cœur de l'école. Une enquête sociolinguistique en milieu scolaire*, Paris, L'Harmattan.
- Hambye Ph. & Lucchini S. (2005), Diversité sociolinguistique et ressources partagées. Regards critiques sur les politiques d'intégration linguistique en Belgique, *Noves SL* 6 (<http://www6.gencat.net/llengcat/noves/>)
- Hambye Ph. & Siroux J.-L. (2007), Risques et limites des politiques de reconnaissance des langues minorisées. Le cas de la valorisation des langues de l'immigration en Belgique francophone, dans *Sociolinguistic studies* 1, p. 217-239.
- Heller M. (1990), French immersion in Canada : A model for Switzerland?, *Multilingua*, 9, p. 67-86.
- (2005), Une approche sociolinguistique à l'urbanité, *Revue de l'université de Moncton, Signalétiques et signalisations linguistiques et langagières des espaces de villes (configurations et enjeux sociolinguistiques)*, 36, p. 321-346.
- (2006), *Linguistic Minorities and Modernity: A Sociolinguistic Ethnography* (2^e éd.), London, Continuum.
- Janssens R. (2001). *Taalgebruik in Brussel. Taalverhoudingen, taalversehuivingen en taalidentiteit in een meerstalige stad*, Brussels, VUB Press.
- Ouellet M. (1990) *Synthèse historique de l'immersion française suivie d'une bibliographie sélective et analytique*, Québec, Centre international de recherche sur l'aménagement linguistique.
- Poulain R. 2006. La politique actuelle de la Communauté française en matière de langues, dans L. Courtois & J. Pirotte (dir.), *L'enseignement des langues en Wallonie. Enjeux citoyens et chances pour l'avenir*, Louvain-la-Neuve, Fondation Wallonne P.-M. et J.-F. Humblet, p. 71-77.
- Stotz D. (2006), Breaching the peace: Struggles around multilingualism in Switzerland, *Language Policy*, 5, p. 247-265.